Procès-verbal de la 3ère réunion de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de BRESSUIRE (commune associée de Noirterre), GEAY, FAYE-L'ABBESSE

L'an deux mille dix-huit, le 14 mars à 10 heures, s'est réunie à la salle des fêtes du Noiron de la commune de Noirterre, la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Bressuire (commune associée de Noirterre), Geay, Faye-l'Abbesse sous la présidence de Monsieur André CLAVEAU, président titulaire.

Etaient présents :

André CLAVEAU, Président ;
Gabriel DUVEAU, Président suppléant ;
Philippe BREMOND, représentant suppléant du Président du Conseil départemental ;
Jean-François MOREAU, représentant de la commune de Bressuire, Maire délégué de Noirterre ;
Michel LIAUD, Damien GUINEFOLEAU, Thomas GIRAUD, Jean-Marc BERNARD, représentant des exploitants titulaires ;
Franck MAINARD, Antoine ROUX, Alain CHABAUTY, représentant des exploitants suppléants ;
Alexandra MERLANDE, Serge ROUX, Philippe THIBAUDEAU, Marc FONTENEAU, représentant des propriétaires de biens fonciers titulaires ;
Jean-Paul MOTARD, Jacques BENOIST, représentant des propriétaires de biens fonciers suppléants ;
Marc PASQUIER, personne qualifiée en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages titulaire ;
Laurent BODET, personne qualifiée en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages, suppléant ;
Olivier UZANU, Aurélie LAFAIYE, agents du Département titulaire ;
Valérie VIRION, représentante des services fiscaux des Deux-Sèvres ;
Thierry CHOUETTE, représentant du maître d'ouvrage ;

Entendus à titre d'information :

Gilbert FAVREAU, Président du Conseil départemental des Deux-Sèvres ;
Estelle GERBEAU, Conseillère départementale de Bressuire ;
Jean-François COLLIER, Directeur Général Adjoint du Pôle de l'Ecogestion, de la Mobilité et de l'Environnement du Département ;
Dominique REGNIER, élue de Faye l'Abbesse
Florence RABIER, Société d'aménagement foncier et d'établissement rural ;

Absents excusés :

François GINGREAU, représentant titulaire du Président du Conseil départemental
Gérard PIERRE, maire de Faye-l'Abbesse
Pierre CHABEAUTI, représentant de la commune de Geay
Philippe MONNEAU, Laurent CLOCHARD, représentant des exploitants titulaires
Michel BREMAUD, Philippe MERCERON, représentant des propriétaires de biens fonciers titulaires ;

Gérard NOIRAUD, représentant des propriétaires de biens fonciers suppléant
Renaud LEGENDRE, Michel GUIONNET, personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages, titulaires ;
Arnaud CHABAUTY, Roland BLANDIN, personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages, suppléants ;
Jean-Paul BARON, Dominique METAYER, agents du Département suppléants ;
Cécile ALEXANDRE, représentante de l'INAO

Mme Lucile MAUILLON, agent du Département des Deux-Sèvres, assure les fonctions de secrétaire de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Bressuire (commune associée de Noirterre), Geay, Faye-l'Abbesse.

M. CLAVEAU, Président de la commission ouvre la séance en remerciant la présence de M. FAVREAU, Président du Conseil départemental des Deux-Sèvres. Il invite les membres présents à se présenter. Le quorum étant atteint, M. CLAVEAU rappel l'ordre de jour de cette commission :

1-/ Rappel du déroulement des démarches mises en œuvre par le Département (services route et foncier) dans le cadre du projet de liaison routière à l'hôpital Nord Deux-Sèvres ;
2-/ Échange sur le choix du mode d'aménagement foncier et ses conséquences ;
3-/ Questions diverses.

La parole est donnée à M. FAVREAU qui fait part à la commission de son souhait d'une rencontre constructive.

1-/ Rappel du déroulement des démarches mises en œuvre par le Département (services route et foncier) dans le cadre du projet de liaison routière à l'hôpital Nord Deux-Sèvres :

M. COLLIER, Directeur Général Adjoint du Département fait état du déroulement des étapes liées à la construction du projet routier (cf. diaporama ci-joint).

M. LIAUD et M. GIRAUD soulèvent la question des Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) et de la compensation des pertes éventuelles liée au projet routier.

M. CHABAUTY fait lecture du compte rendu réalisé par la DDT sur la question des MAEC, suite à la rencontre avec les exploitants du 2 Février 2018. (cf. document ci-joint).

Concernant ce sujet et suite aux derniers échanges avec M. CORNUAULT et M. LALERE de la DTT, M. UZANU confirme que l'aménagement foncier fait partie des cas de force majeure : si le projet impacte les objectifs d'une MAEC, il n'y aura pas de pénalité financière pour les exploitants. Pour les MAEC système, il y a la possibilité d'ajouter de nouvelles parcelles au contrat initial pour réajuster la surface/le volume perdu sous l'emprise et ainsi maintenir le contrat et les objectifs initiaux.

M. FAVREAU affirme sa volonté d'accompager chaque exploitant dans la recherche de réponses liées au MAEC et s'engage à compenser financièrement les dommages qui pourraient être causés.

M. FAVREAU revient sur les problèmes démographiques et met en avant la valorisation du territoire par la construction de cet hôpital. Il considère indispensable de livrer l'accès routier le plus vite possible, ceci afin :

- d'attirer le personnel médical
- d'éviter les "fuites" des personnes locales vers d'autres hôpitaux (Thouars vers Saumur...).

C'est un projet d'intérêt général et tout le monde ici est concerné.

M. CHABAUTY s'interroge sur l'avenir de la route si elle ne se fait pas maintenant. Sera-t-elle vraiment construite dans plusieurs années?

M. FAVREAU réaffirme que c'est un projet d'intérêt général et que la desserte est nécessaire.

M. BERNARD explique que selon lui, le réseau routier n'est pas à la hauteur du projet.

Mme GERBAUD rappelle que le Conseil départemental s'est engagé sur ce projet en l'inscrivant dans son budget qui a été voté.

M. GIRAUD n'est pas d'accord avec ce choix de tracé qu'il considère inadapté et évoque le contournement de Faye-l'Abbesse.

Mme REGNIER s'exprime sur les difficultés de circulation dans Faye-l'Abbesse notamment du fait de l'augmentation du trafic routier. Elle évoque également le problème du carrefour à feux tricolores pour lequel la commune prévoit des aménagements afin de faciliter la circulation à cet endroit.

M. LIAUD revient sur les impacts du projet routier sur les exploitations et demande la prise en charge des parcs de contention pour les éleveurs.
Selon lui, la CDAF a voté un périmètre d'aménagement foncier de 470 ha pour 7 ha d'emprises et aujourd'hui, il s'interroge sur le fait de proposer un périmètre d'inclusion de 360 ha pour 18 ha d'emprises ?

M. FAVREAU rappelle les engagements qui sont proposés depuis le début à savoir que le Département est d'accord pour financer un aménagement foncier sur un périmètre plus grand si l'exclusion était choisie. Il serait navré que la situation reste bloquée.

Mme MERLANDE fait part de sa situation et indique qu'elle n'aurait pas fait ce choix d'installation si elle avait eu connaissance de ce projet.

M. FAVREAU explique à la commission que lorsque le Département a lancé l'étude sur la desserte routière Nord Deux-Sèvres et les possibilités de différents tracés, la décision de réalisation de l'hôpital n'était pas encore prise.

Les échanges entre les membres de la CIAF et les représentants du Département étant terminés, les personnes non membres de la commission se retirent.

2-/ Échange sur le choix du mode d'aménagement foncier et ses conséquences :

M. UZANU tient a réajuster les propos concernant les périmètres. La CDAF a voté un périmètre d'étude de 470 ha et ce périmètre d'étude ne prédispose pas du périmètre d'aménagement.

M. CHABAUTY interroge les participants sur la confiance des exploitants envers les engagements du Département.

M. MOREAU considère ce projet comme minimaliste et aurait préféré une déviation. Cependant, le projet étant celui là aujourd'hui, il invite chacun à l'accepter et à faire confiance au Département.

Mme RABIER rappelle qu'il y a 52 ha de réserve foncière SAFER sur le territoire de Faye-l'Abbesse. Il y a la garantie de compensation des surfaces directement perdues plus, si exclusion, un delta qui sera à discuter par la CIAF avec la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

M. UZANU rappelle que si la commission fait le choix de l'exclusion, il sera nécessaire que l'achat des terrains sous l'emprise se fasse à l'amiable.

M. CHOUETTE parle des premiers contacts préalables déjà réalisés qui ont permis de recueillir des attentes particulières et qui devront être concrétisés si la commission venait à choisir l'exclusion.

M. le Président demande à la commission de se prononcer de nouveau sur le mode d'aménagement foncier : inclusion ou exclusion d'emprise.

A la majorité des voix (11 contre 9), la commission décide de retenir l'aménagement foncier agricole forestier et environnemental avec inclusion d'emprise.

3. Questions diverses

L'étape suivante de la procédure d'aménagement foncier sera de lancer l'étude environnementale sur le périmètre d'aménagement foncier. Cette étude viendra compléter l'étude foncière déjà réalisée.

-o0o-

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12h15 et il a été dressé le présent procès-verbal pour faire et valoir ce que de droit.

Le Président

André CLAVEAU

La Secrétaire

Lucile MAUILLON